

# Conseil Municipal n°9

Séance du 5 octobre 2021 à 20 h 00

Le Conseil Municipal s'est réuni à la salle du conseil, sous la présidence de M. Frédéric MILLET, Maire,  
Date de convocation : 01/10/2021

**Personnes présentes :** 15/15 conseillers

Christophe VACHERON – Odile PINTURIER – Elisabeth LAFANECHERE - Hervé DUQUESNE – Didier CHAMBON – Didier MASSACRIER – Jean LESQUIR – Frédéric MILLET – Sylvie DALLERY – Serge LOMBARDIN – Marie-Claire JASSERAND – Valérie GUILLAUME -Isabelle BRUNEL-Julien DELHEUR- Sandrine MARECHET

**Secrétaires :** Sophie COMBREAS-GOUTEY, Karine PASCAL

**Secrétaire de séance :** Sandrine MARECHET

**Absents excusés :**

## 1- APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DE CONSEIL

M. le Maire invite le conseil municipal à faire d'éventuelles remarques sur le dernier compte-rendu.

Pas de remarque sur le dernier compte rendu.

Approuvé à 15 voix sur 15 voix

## 2- DECISION MODIFICATIVE N°4

M le Maire passe la parole à l'adjoint aux finances :

Il rappelle que l'on vient d'avoir le montant du fond de péréquation intercommunal de 21 976 €, 10 000 € étaient déjà inscrits au budget, donc 11 976 € sont rajoutés au budget primitif. 50% de la somme perçue, sont toujours prévus l'année d'après.

La quatrième décision modificative concerne la section du budget de fonctionnement et d'investissement.

M MASSACRIER propose :

Recettes section de fonctionnement		
Chap 73		
Article	73223 FPIC	+ 11 976 €
Dépenses section de fonctionnement		
Chap 023	virement section investissement	+ 4000 €
Chap 011		
Art 61522	entretien bâtiments	+ 3500 €
Art 615221	bâtiments publics	+ 4476 €

Recettes section d'investissement		
M		
Chap 021 virement de la section de fonctionnement		+ 4000 €
CHAP 13 régularisations affectation de résultat		
Art 1068 affectation de résultat		- 539.89 €
Art 10226 taxe d'aménagement		+539.89 €
Dépenses section d'investissement		
Opération 460	installation coffret connecté	+ 4000 €
Opération 298	Fonds de concours isolation salles des fêtes	- 347 €
Opération 394	fonds de concours isolation école	+ 347 €

Didier MASSACRIER invite le conseil municipal à délibérer sur cette décision modificative n°4.  
Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver cette décision modificative n°4.  
Approuvé à 15 voix sur 15

### 3- VOTE DES SUBVENTIONS POUR LES ASSOCIATIONS

M. le Maire rappelle les conditions d'attribution

- ❖ Subventions aux associations : 2 critères (nombre d'adhérents : 75 euros pour 10 à 19 adhérents ; 150 pour 20 à 29 ; 225 pour 30 à 39, 300 euros pour plus de 39 adhérents
- ❖ + nombre de manifestations ouvertes aux habitants : 75 euros pour une manifestation ouverte au public ; 150 euros pour 2 manifestations ; 300 euros pour 3 manifestations).

Association	Somme allouée pour le critère membres	Somme allouée pour le critère manifestations	TOTAL en euros	Vote du conseil / votants
Sou des écoles	300	Aucune manifestation cette année à cause du COVID	300	15 / 15
Saint Vincent	300		300	15 / 15
Boule des tilleuls	Pas de réponse au courrier			
Chasse Montsupt	Pas de réponse au courrier			
Chasse communale	75		75	15 / 15
Dynamique gym	150		150	14 / 14
Age d'or	75		75	15 / 15
Twirling bâton	225		225	15 / 15
APPIC	Pas de réponse au courrier			
Rire en Coulisse	Pas de réponse au courrier			

Solidarité St Georges, Jeunesse et Loisirs et la Bibliothèque ne demandent pas de subvention.  
Le rugby et le foot bénéficient du terrain et n'ont donc pas de subvention.

Compte tenu des conditions sanitaires, les associations qui n'ont pas répondu seront relancées par téléphone.

Nous avons aussi reçu des demandes de France Alzheimer, Lycée agricole de Gautier Ressins, Lycée des monts du lyonnais, association de lutte contre les rats musqués et les ragondins, MFR de Montbrison, le Téléthon, MFR des 4 vallées (69), MFR de Montbrison, association française de la sclérose en place. Le conseil municipal décide de ne pas leur allouer de subvention.

**Vu les demandes de subventions déposées en mairie par les diverses associations de la commune et après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'accepter les critères proposés par la commission finances et d'octroyer les subventions proposées ci-dessus.**

**Approuvé à 15 voix sur 15**

#### **4- RENOUVELLEMENT CONTRAT PARCOURS EMPLOI COMPETENCE**

**M. le Maire rappelle** au conseil municipal qu'il est possible de recruter une personne dans le cadre d'un contrat emploi compétence. Ce contrat aidé est réservé à certains employeurs du secteur non marchand, en particulier les collectivités territoriales et leurs groupements.

Objectif : favoriser le retour à l'emploi des personnes sans emploi rencontrant des difficultés particulières d'accès au marché du travail, avec un contrat de travail et un accompagnement adapté.

Il précise qu'une convention doit être signée avec l'état et / ou le Conseil Départemental et que le contrat de travail est un CDI ou CDD de 12 mois (entre 9 et 12 mois en cas de circonstances particulières) qui peut être renouvelé, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et ses prescripteurs.

Il serait intéressant pour la collectivité de renouveler ce type de contrat par le biais d'un nouveau recrutement.

Il est proposé au conseil municipal de renouveler, à compter janvier 2022, un emploi dans le cadre de ce dispositif parcours emploi compétences (PEC) dans les conditions suivantes :

Contenu du poste : aide au service cantine scolaire (préparer les tables, aide à la préparation des repas, lavage de la vaisselle et les locaux, aide à la surveillance des enfants : lors des repas, avant et après les repas)

- Durée du contrat : De janvier 2022 à décembre 2022 inclus, renouvelable sous réserve du renouvellement de la convention ;
- Durée hebdomadaire de travail : 24 heures / 35 h (avec annualisation sur la durée du contrat)
- la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail (l'agent sera annualisé sur toute la période du contrat de travail) et compensée par une aide publique conformément à l'arrêté en vigueur du Préfet de Région ;

**M. le Maire à l'assemblée à l'autoriser à signer une nouvelle convention, le contrat de travail avec l'agent, ainsi que tout document de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération et de stipuler que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal et invite le conseil municipal à délibérer sur toutes ces propositions.**

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, favorable au dispositif PEC (Parcours Emploi Compétences), décide d'approuver toutes les propositions de M. le Maire (citées ci-dessus), relatives à la création, d'un poste d'une durée de 24 h / 35 h, dans le cadre de ce dispositif (PEC) et ce pour la période de janvier 2022 à décembre 2022.

**Approuvé à 15 voix sur 15**

## SUITE DE L'ORDRE DU JOUR :

### INFOS DIVERSES :

- **Avis sur la suppression la fermeture du bureau de poste à Saint Romain Le Puy**  
Il est prévu la mise en place d'un relais postal dans les nouveaux locaux d'Intermarché qui prendra le relais du guichet en centre-ville. Les élus déplorent la suppression de ce service de proximité et feront part à l'unanimité de ce mécontentement par un courrier.
  
- **Noël au village le 17 décembre**  
M le Maire présente un devis pour la retraite aux flambeaux et le feu d'artifice : 90 euros à 942 euros pour le feu d'artifice, il est prévu un feu plus conséquent de 6 minutes. Négociation de 20 % sur celui à 942 euros. En effet, avec la période covid, nous n'avons pas utilisé la somme prévue .
  
- **Accueil périscolaire :**  
Le maire propose une dépense d'environ 500 euros de matériel, de jeux et coloriages adaptés aux enfants pour l'accueil périscolaire et le temps de restauration afin d'améliorer la qualité de ces temps-là. Cette dépense est acceptée à l'unanimité.  
Il y aurait aussi besoin d'une cabane à vélo (ils sont actuellement stockés à la cave, ce qui demande une manutention contraignante et peu pratique).

### TOUR DE TABLE :

- **Finance :**  
Il nous manque encore la réponse quant à la demande de subvention de la Région, qui a été reportée à début décembre (contre juin au départ). Des demandes de prêt ont été demandées auprès de plusieurs banques et une étude comparative a été réalisée. On attend les propositions de chacune pour comparer, on attend toujours certaines réponses du mécénat pour l'escalier (projet de 21 000 euros) : aide humaine ou financière, déductible à hauteur de 60 %.
- **Compétence voirie :**  
La compétence voirie concernant les places et les parkings, revient désormais aux communes et non à Loire Forez agglomération. Ainsi lorsqu'on fera des travaux sur nos places, ce sera la commune qui en aura la charge, mais permettra d'avoir plus de libertés dans les réalisations. Cela correspond à 4 000 euros que l'on n'aura en plus dans l'enveloppe allouée aux différents travaux, mais ce sont 4 000 euros qui ne seront pas donnés par ailleurs à Loire Forez Agglomération. Cela apporte de la souplesse sur l'utilisation de ce budget.
- **Culture :** Le spectacle de Flamenco a rapporté 119 euros pour le CCAS.
- **Communication :** vendredi 8 Octobre à 18h lecture de la clé ; il est important de mettre à jour la liste d'adressage, Karine Pascal est chargée de ce dossier.
- Un camion pizza pourrait venir s'installer le mercredi en soirée, à partir du mois de mars.
- **Jeunesse et solidarité :**  
11 Octobre 2021 : fleurissement, remise de prix du meilleur créateur  
13 octobre 2021 : inauguration de la cabine à livres  
17 Octobre 2021 : préparation rencontre avec les jeunes  
23 Octobre 2021 : rencontre avec les jeunes à l'espace de la Roche  
25 Octobre 2021 : réunion CCAS

## CLOTURE DE LA SEANCE à 22 h 34

**Prochain conseil municipal**  
**Le mardi 2 novembre 2021 à 20h**  
**A la salle du conseil**

*Le Maire, Frédéric MILLET, Le présent compte-rendu a été affiché en mairie  
À partir du 13 Octobre 2021.*

*Le Maire, Frédéric MILLET*

